

Règlement du Prix Régional pour l'égalité 2022

Le prix régional pour l'égalité a pour objectif de valoriser sur le territoire du Grand Est 12 initiatives innovantes en faveur de l'égalité femmes-hommes portées par des associations, des clubs sportifs, des entreprises, des collectivités locales et des établissements de formation.

➤ Calendrier

Les candidatures au Prix régional 2022 pour l'égalité et la mixité volet égalité seront ouvertes du **23 mai au 15 juillet 2022**.

L'ensemble de candidatures se fera par voie digitale via la plateforme de participation citoyenne de la Région Grand Est : www.maregiondemain.fr

Aucune candidature ne sera acceptée par mail.

➤ Bénéficiaires

Les associations, les clubs sportifs, les entreprises, les collectivités locales et les établissements de formation, établissements de l'enseignement supérieur, et lycées dont le siège est dans le Grand Est, dont les projets n'ont pas été lauréats ou lauréates du prix régional pour l'égalité les années antérieures.

➤ Projets attendus

Les initiatives éligibles à cet appel à candidatures doivent correspondre à l'une des thématiques suivantes :

- 1. Lutte contre les stéréotypes de genre**
- 2. Lutte contre toutes les formes de violences fondées sur le genre (dont les violences sexuelles et sexistes)**
- 3. Mise en œuvre de l'égalité femmes-hommes au quotidien** : une attention particulière sera portée aux projets portant sur la conciliation des temps de vie professionnel et personnel ou sur l'accès aux espaces communs et/ou collectifs

Les initiatives présentées doivent avoir démarrées au moment de la réponse au présent appel à candidatures. Les candidats s'engagent à présenter un projet significativement avancé.

Seront inéligibles les projets ayant déjà été récompensés les années précédentes ou bénéficiant ou ayant déjà bénéficié d'un financement régional.

➤ Modalités de dépôt des candidatures et sélections des lauréats

Les candidatures seront déposées via le module « Appel à projets » de la plateforme de participation citoyenne [Ma Région Demain](#). La phase de dépôt prévisionnelle s'étendra du 23 mai au 15 juillet 2022.

A l'issue de cette phase de dépôt, une pré-sélection des projets sera effectuée par le jury composé à cet effet en tenant compte des critères suivants :

- ✓ Existence au sein de la structure d'une stratégie avérée et intégrée en matière d'égalité,
- ✓ Caractère innovant et expérimental,
- ✓ Cibles concernées par l'action mise en œuvre

Les 20 projets présélectionnés seront soumis à une votation citoyenne via la plateforme Ma Région Demain. A l'issue de cette phase, les 12 projets ayant obtenu le plus de votes se verront attribués un prix de 4.000€. Les 3 premiers recevront un bonus de 1.000 €.

Les prix seront versés en une seule fois.

➤ Engagement des lauréats

Les lauréats s'engagent à :

- ✓ répondre aux sollicitations permettant de valoriser et d'échanger sur leurs initiatives (échange d'expérience, reportage, témoignage),
- ✓ participer à la remise des prix,
- ✓ mentionner le soutien financier de la Région Grand Est sur tout support de communication, en respectant la charte graphique (<https://www.grandest.fr/identite-graphique/>)

En cas de difficulté rencontrée veuillez contacter : egalite@grandest.fr